



COMMUNIQUE AFRIQUE
(Ezulwini, Swaziland 2011)

Le troisième atelier de l'Afrique de la réunion du Groupe de Contact en Afrique pour la Santé Mentale et la Surdit      Ezulwini, au Swaziland du 7-11 F  vrier 2011, a r  uni 130 d  l  gu  s (79 sourds et 51 entendants) repr  sentant 34 pays africains ont convenu de la d  claration suivante.

Le 3e atelier Afrique (ci-apr  s l'atelier) souhaite informer tous les acteurs concern  s et les parties prenantes dans le secteur public et priv   que les d  l  gu  s ont vigoureusement particip   aux discussions et r  solutions relatives    travailler ensemble pour un avenir meilleur pour les personnes sourdes et leurs familles en Afrique. L'atelier invite toutes les entit  s de la soci  t      unir leurs efforts pour donner effet au th  me «Travaillons ensemble pour un avenir meilleur pour les personnes sourdes et leurs familles en Afrique" de l'Atelier.

L'atelier invite les gouvernements, qui ne l'ont pas encore fait, de mettre les lois et r  glementations en place pour veiller    ce que la langue des signes prend sa «juste place aux c  t  s des autres langues officielles dans les pays - en particulier dans les   coles et les formations pour donner un acc  s   gal aux Sourds    l'  cole et l'enseignement sup  rieur. L'atelier invite les gouvernements    mettre en place des crit  res, r  gles et r  glementations pour exiger que les enseignants des sourds ont des comp  tences en langue des signes avant d'entrer dans l'  ducation des Sourds. L'atelier encourage les enseignants des Sourds    exceller en langue des signes dans les deux ans entrant dans l'  ducation des Sourds et exhorte les gouvernements    imposer des r  gles et des r  glementations en place pour aider les enseignants    atteindre la ma  trise n  cessaire.

L'atelier se d  clare pr  occup   par le fait que les enfants Sourds de parents entendants ne sont pas expos  s    la langue des signes dans leur petite enfance et exhorte les minist  res concern  s; les ONG et les   coles    mettre en place des programmes de soutien pour les parents    apprendre la langue des signes peu de temps apr  s la naissance de l'enfant Sourd.

L'Atelier demande que toutes les parties concern  es de la soci  t   comprenant les personnes Sourdes dans le processus de la prise de d  cision.

L'atelier demande    ce que la Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicap  es soit respect  e en particulier quand il s'agit de personnes Sourdes. L'Atelier appelle les pays africains    ratifier la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicap  es et de veiller    ce que la l  gislation soit align  e avec elle .

L'atelier sensibilise les services de la sant   et de la sant   mentale sur le fait que les sourds Sont confront  s    d'  normes barri  res de communication et    la discrimination quand ils ont besoin d'acc  der aux services. L'atelier avise les gouvernements risque d'un mauvais diagnostic et un

UNITING EFFORTS TO IMPROVE THE QUALITY OF LIFE OF DEAF PEOPLE IN AFRICA

SECRETARIAT

traitement inapproprié en raison de l'inefficacité de la communication des professionnels de la santé et de la santé mentale. Ceci s'applique également aux services judiciaires et de leurs professionnels.

L'atelier est fermement convaincu que davantage peut être fait par les autorités pour assurer l'égalité d'accès à l'information pour les personnes Sourdes.

L'atelier souligne avec insistance que la communication accessibles dans la langue de la personne Sourde est essentielle, qui comprend les exigences obligatoires de fournir gratuitement les supports de communication appropriés et efficaces aux personnes Sourdes quand elles sont admises dans un établissement psychiatrique, à être informées des procédures de traitement, ou quand elles sont arrêtées par la police, ou quand elles comparaissent en justice ou devrait-il y avoir n'importe qu'elle action contre une personne Sourde par l'Etat.

Adopté le 11 Février 2011 à Ezulwini, au Swaziland

Abdelaziz Arssi

Président

Deborah Oyuu Iyute

Vice-président

A L Smit

Secrétaire exécutif

Soussigné par les délégués:

ALGERIE, BURKINA FASO, BURUNDI, BOTSWANA, CAMEROUN, CONGO/BRAZZA, TCHAD, RDC, EGYPTE, ETHIOPIE, GABON, GAMBIE, GHANA, KENYA, LESOTHO, MAURITANIE, ILES MAURCE, MALAWI, MAROC, MALI, MADAGASCAR, NIGERIA, NAMIBIE, RWANDA, SEYCHELLES, SENEGAL, AFRIQUE DU SUD, SWAZILAND, TOGO, OUGANDA, ZAMBIE, ZIMBABWE